

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le jeudi 11 décembre,**

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 04/12/2025

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Geneviève GANTIN, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINE, Mme Stefania CASTO, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. Cristian GUERET.  
Mme Elisabeth CHAMBAT.

Mme Elisabeth BAILLY représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 11/12/2025

M. Noël PAPEGUAY représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 04/12/2025

M. Yasin SEN représenté par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 02/12/2025

M. Hervé FEARN représenté par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/12/2025

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Yann LE GOC par pouvoir en date du 11/12/2025

M. Julien FERAUD représenté par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 11/12/2025

Mme Micheline BATAILLEY représentée par Mme Christiane GROS par pouvoir en date du 10/12/2025

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Maire.** - Nous allons commencer ce Conseil municipal. Je vais faire l'appel. Quelques-uns vont nous rejoindre un peu plus tard.

*(M. le Maire procède à l'appel.)*

**M. le Maire.** - Le quorum est réuni. Nous pouvons donc délibérer.

Nous allons avoir plusieurs temps forts du début. Je demande à ces temps forts, qui restent des temps forts bien évidemment, de faire dans le timing imparti, 15 à 20 minutes maximum.

Deux projets qui seront présentés. Le projet Coop ETOILE, que nous allons présenter.

*(Arrivée de M. Denis MAIRE à 19 heures 04.)*

Je salue l'arrivée de Denis MAIRE, mon collègue Maire de Juvigny, mais aussi vice-président à l'Agglomération.

Et un deuxième sujet qui sera sur la coopérative de producteurs locaux. Il y aura une présentation, toujours pour la ZAC ETOILE. Ce sont deux sujets qu'on voulait vous présenter ce soir.

Avant de vous donner la parole je vais désigner un secrétaire de séance. Monsieur MIHOUBI est-il d'accord ?

**M. MIHOUBI.** - Oui.

**M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.**

**1. PRÉSENTATIONS**

**1.1 Présentation projet Coop ETOILE de la ZAC par Denis MAIRE (vice-président Annemasse Agglo en charge de l'aménagement du territoire et de l'innovation territoriale – référent de la ZAC) et Marie CHAMOSSET (Chargée de mission – Maison Des Habitants)**

**M. le Maire.** - Qui commence pour le projet Coop ETOILE ?

**M. MAIRE.** - Bonsoir à tous. Je suis accompagné de Marie CHAMOSSET qui connaît tous les détails du projet, et qui va sans doute intervenir en deuxième partie. Je voulais simplement introduire ses propos et présenter le projet et son histoire.

C'est un projet qui a été défendu à l'Agglo, beaucoup par le Maire d'AMBILLY. Par Laurent GILET aussi, qui est ici présent. Pourquoi ?

Parce que les trois on partage l'idée que ce genre de projet présente des intérêts évidents pour la société en général, et que le projet coopératif, qui est quelque chose qui est très peu porté et très peu développé en France, et je parle de l'habitat, contrairement à certains autres pays qui nous bordent d'ailleurs, la Suisse notamment, ou certains pays germanophones puisqu'il y en a en Allemagne également, et peut-être dans certains pays nordiques.

Ces projets, je pense qu'on a intérêt à les soutenir puisque quelque part il y a des qualités intrinsèques que l'on rechercherait aujourd'hui.

La première c'est qu'il y a quelque chose de stabilisateur, puisqu'on met en quelque sorte le projet hors marché de l'habitat, et on va en faire un dispositif anti spéculatif, et au service de ses habitants.

C'est un projet également où on aborde la question de la propriété différemment. C'est un projet collectif, et dans ce projet aucun habitant n'est propriétaire de son appartement,

mais vous êtes propriétaire de parts sociales que vous portez, et vous louez votre espace et votre appartement. Il y a donc quelque chose de très collectif.

On peut dire que dans la coopération, il n'y a pas que pour l'habitat, vous êtes usufruitier et jamais complètement propriétaire. C'est tourné vers l'usage. Ce sont des notions et des valeurs qui prennent tout leur sens aujourd'hui, parce qu'il faut peut-être qu'on essaie de voir le monde différemment.

Effectivement, cette notion d'usufruit qui vient à l'encontre du sacrosaint droit de propriété tel qu'il est défini dans notre constitution, est quelque chose qui peut trouver sa place, une troisième voie.

C'est aussi intéressant parce que c'est de la démocratie économique. C'est une nouvelle façon d'entreprendre. Une coopérative d'habitants, ou d'autres coopératives, c'est une entreprise collective, mais avec des règles particulières où on dit souvent que c'est une société de personnes. C'est-à-dire que ce n'est pas en fonction du nombre de parts que vous gouvernez, c'est un homme une voix. Ces valeurs-là nous paraissent donc importantes à être soutenues.

Et la question de cette démarche ouvre en quelque sorte une porte nouvelle dans la manière d'habiter et la manière de construire les projets. Entre le parc complètement privé porté par les opérateurs économiques, qui prennent toute leur place, les promoteurs, etc., et le parc social porté par les bailleurs sociaux.

C'est aussi quelque chose qui est extrêmement exigeant et qui demande un engagement très important de la part de ceux qui le portent.

On pense aussi que cet engagement va rejallir sur le territoire car on a des gens qui sont extrêmement ancrés sur le territoire. Peut-être, à contrario, on n'a pas des consommateurs de territoire comme on peut en avoir, ou des gens qui viennent dormir dans la commune et que l'on ne voit plus après. On a vraiment un effet citoyenneté.

Après avoir décrit tout cela, l'histoire du projet est très longue puisqu'on avait imaginé qu'on pouvait accueillir ce type d'expérience dans la ZAC ETOILE. Vous avez vu tout à l'heure la carte qui se situe aux confins de la ZAC ETOILE, là où il y a la flèche. Cet endroit a été fléché dès le départ, et l'Agglo avait lancé un petit mandat pour essayer d'appuyer à la constitution d'un groupe de coopérateurs. C'était en 2016, me semble-t-il, quand on avait mandaté UrbaMonde pour le faire. Par la suite il y a eu un appel à manifestation d'intérêt. De fait, il y avait que ce groupe-là qui s'était constitué, c'est toujours le même, et qui a commencé à travailler le sujet. En 2019 l'appel à projet a désigné Coop ETOILE pour porter ce projet.

Il y a eu beaucoup de vicissitudes car ce groupe et nous-mêmes, on a soutenu, vous allez voir comment, ont mis du temps parce qu'il faut beaucoup tâtonner et beaucoup explorer avant de trouver une voie, car c'est très compliqué. Et il faut avoir une sacrée foi en le dispositif pour aller jusqu'au bout, car effectivement quand on porte ce genre de projet ça ne coïncide pas obligatoirement avec vos parcours de vie. On a eu la chance d'avoir des personnes qui sont encore là. Il y a eu du mouvement dans le groupe, mais il est toujours là et on va sans doute aboutir.

C'est pourquoi on vous présente ceci, puisqu'il va falloir que l'Agglo, qui a déjà passé ça en bureau, mais aussi la commune, on puisse cautionner un certain nombre de financements à l'intérieur de la COOP pour que le projet économique aille jusqu'au bout.

On peut faire défiler le PowerPoint.

Vous avez une image du projet. Je ne suis pas sûr que ce soit l'image d'aujourd'hui. Marie, pouvez-vous le dire ? Car depuis le départ il a été retravaillé pour pouvoir coïncider avec les moyens en question.

Vous avez aujourd'hui un coût qui s'élève à 7 126 000 euros, avec l'acquisition du foncier. Le groupe a hésité longtemps sur l'acquisition ou non du foncier. Il y a eu des

discussions, que ce soit avec la commune ou avec l'Office foncier, mais à chaque fois c'était plutôt compliqué, et ils ont choisi d'acquérir le foncier.

Vous voyez que le PC est tout récent malgré la longueur du parcours, puisqu'il a fallu ajuster les coûts des bâtiments et retravailler de manière conséquente afin d'arriver à quelque chose d'acceptable.

Aujourd'hui les banques, et notamment la Caisse d'Epargne, sont d'accord pour financer. Mais elles souhaitent que soit prise une garantie par les collectivités pour sécuriser ce dossier.

Et pour être complètement transparent, le groupe de coopérateurs est constitué de 12 ménages aujourd'hui pour une vingtaine d'appartements. C'est-à-dire qu'on fait le pari que la coopérative sera complète lorsque les bâtiments seront livrés et que les habitants les peupleront.

Pour les aspects un peu plus techniques sur la question du financement, je vais laisser la parole à Marie qui va vous présenter exactement le projet, le modèle économique, et aujourd'hui qu'est-ce que ça coûte à un coopérateur de participer au projet.

**Mme CHAMOSSET.** - Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Merci pour l'introduction Monsieur MAIRE.

Pour vous donner un ordre d'idée sur le fonctionnement économique du projet, quand un coopérateur rentre dans la coopérative on lui demande d'apporter au capital. C'est un apport. On lui demande en moyenne 70 000 euros. Ça dépend de la surface du logement et de la nature du logement. S'il s'agit d'un logement libre, d'un logement abordable ou d'un logement social. Mais il faut amener 70 000 euros.

Pour vous donner un ordre d'idée, sur les logements en coopérative en Suisse, c'est géré par la CODHA qui est l'association faîtière qui gère une grande partie des logements en coopérative sur la ville de Genève, on demande en moyenne aux coopérateurs 15 000 francs suisses. On n'est pas tout à fait sur la même gamme, même si les loyers ensuite sont plus élevés. Mais ce qui justifie une demande d'apport aussi conséquente, c'est que la filière de construction est moins rodée et que les banques demandent en apport un capital plus important dès le départ. La Coop peut moins emprunter.

Cet apport correspond aux parts sociales qui seront ensuite récupérées par le ménage quand il quittera le projet.

Ensuite on a un système de loyers, qui varient également selon la nature du produit de logement.

On a une part de loyer fixe, et une part qui correspond également aux parts sociales mensuelles, qui seront également récupérées à la sortie du ménage.

Pour vous donner un ordre d'idée, sur le logement libre on est à 15 euros du mètre carré, auxquels il convient d'ajouter 7,30 euros, soit 22,30 euros à sortir par mètre carré, ce qui correspond pour un logement T3 de 65 m<sup>2</sup> à 1 450 euros.

Sur le logement social, le logement en PLS, on est sur la part fixe du loyer à 10,93 euros, ce qui correspond au plafond de la zone A, auxquels il convient d'ajouter 2,60 euros par mètre carré de redevance, qui sont également récupérés par le ménage à la sortie. Soit 13,53 euros par mètre carré, donc 880 euros pour un T3 en logement social.

Voilà sur le fonctionnement du financement.

M. MAIRE en parlait tout à l'heure, les modalités d'accompagnement de l'Agglo sur ces six dernières années, depuis que le projet a été mis à flot, sont nombreuses.

En plus du temps RH qui peut être consacré à intensité variable, le bureau communautaire a validé le principe d'une avance remboursable en 2021 à hauteur de 250 000 euros au total, échelonnable dans le temps à mesure qu'avance le projet. Et prouve que le

projet a bien avancé puisqu'aujourd'hui on a versé 200 000 euros. Il reste 50 000 euros à verser certainement tout début 2026 à la signature des prêts et à la finalisation du DCE qui est déjà échu puisque, je ne l'ai pas précisé tout à l'heure, un contrat de promotion immobilière a également été signé.

Cette année 2025 a été quand même été marquée par le franchissement de nombreuses étapes. Le dossier de consultation des entreprises a donc été publié à l'automne. On aura une ouverture des prix sur la fin de l'année.

Cette avance remboursable, comme son nom l'indique, elle va être remboursée avec un calendrier échelonné également à mesure qu'avancera le projet sur 2026-2027.

Aujourd'hui la coopérative requiert un nouvel accompagnement de la part de nos deux collectivités, ANNEMASSE Agglo et AMBILLY, sur l'octroi des garanties d'emprunts sur les sept logements PLS. C'est une demande de la Coop, mais c'est surtout une demande de la Caisse d'Epargne qui a besoin de se sécuriser pour financer le projet.

On l'a vu tout à l'heure, le montant total prévisionnel de l'opération, on en saura plus à l'ouverture des plis, est à 7 126 144 euros, avec un montant d'apport de 1,4 million de la part des 29 coopérateurs, et un emprunt à hauteur de 5 768 000 euros, réparti comme vous le voyez, selon quatre prêts différents.

Cet accord de la Caisse d'Epargne, à l'été, est assorti de quatre réserves principales, dont une qui nous concerne de premier chef, qui est l'octroi des garanties d'emprunts sur les deux prêts PLS.

Une deuxième réserve nous concerne également. La banque demande à ce qu'il y ait une convention de rachat de ces sept logements PLS, les mêmes que nous garantissons, avec un bailleur social. En l'occurrence, Haute-Savoie Habitat a validé cette semaine en Conseil d'administration cette convention de rachat. C'est-à-dire qu'en cas de défaillance de paiement, Haute-Savoie Habitat viendra racheter ces sept logements PLS. On va le voir, cela a son importance.

Voilà le montant des prêts sur lesquels nous sommes amenés à apporter nos garanties, à 50 % côté ANNEMASSE Agglo et 50 % AMBILLY. On a 1 738 000 euros sur le prêt construction, et 212 000 euros sur le prêt foncier.

Vous m'arrêtez si je me trompe, mais il me semble que la commune d'AMBILLY est habituée à garantir les emprunts sur la production de logement social. La subtilité ici c'est que Coop ETOILE, qui est une SAS, donc une entreprise privée, n'est pas éligible à la Caisse de garantie du logement locatif social, la CGLLS, qui est intervenue systématiquement en cas de défaillance de paiement de bailleurs sociaux. C'est-à-dire qu'à date jamais une collectivité garante n'a été mobilisée pour venir finaliser le remboursement des emprunts pour la production de logement social, parce que la CGLLS est intervenue.

Ici, la CGLLS ne peut pas intervenir en filet de sécurité, d'où l'importance de trouver une autre sécurité. C'est là qu'intervient donc la deuxième garantie, qui est la convention de rachat par Haute-Savoie Habitat.

On a établi ici une cartographie des risques qui n'est pas très lisible, je m'en excuse, par rapport à ce principe de garantir les emprunts.

Vous le voyez, on a pas mal de sécurités avant d'être mobilisés sur le remboursement des emprunts de 1,9 million.

La première sécurité c'est une obligation légale en tant que collectivité garante. On a la possibilité d'assurer le suivi financier pour analyser la santé économique de la Coop, qui doit nous transmettre ses bilans comptables chaque année.

La deuxième sécurité est au niveau du plan de financement de Coop ETOILE, qui est particulièrement sécurisant, avec plusieurs fonds de provisions, notamment un fonds de provisions vacances et impayés à hauteur d'environ 10 000 euros par an, plus des

provisions grosses réparations, qui s'échelonnent dans le temps à mesure qu'avance le projet. A N+10 on sera déjà à 200 000 euros qui dormiront sur les comptes de la Coop.

Et on a également une provision à année 0 de 100 000 euros qui dormiront sur les comptes de la Coop.

Cet argent pourra donc être mobilisé en cas de défaillance de paiement.

La troisième sécurité est dans les statuts. C'est-à-dire que la Coop est une entreprise. Elle n'a aucun intérêt à faire faillite. Dans l'histoire des coopératives, jamais une Coop n'a fait faillite. Mais dans les cas où il a pu y avoir des difficultés, certaines Coop ont émis des obligations rachetées par d'autres coopératives avec ce tissu de solidarité entre coopératives. Localement on n'en a pas beaucoup, mais on sait que Coop ETOILE est en lien avec d'autres coopératives d'habitants. C'est donc une possibilité.

Et si tout ceci ne suffit pas on a la quatrième sécurité, la fameuse convention de rachat des sept logements PLS par Haute-Savoie Habitat, dans les termes suivants : Haute-Savoie Habitat pourrait, en cas de grosse défaillance de paiement, si Haute-Savoie Habitat est mobilisé par Coop ETOILE, racheter ces sept logements à hauteur de 3 000 euros du mètre carré, sur 447 m<sup>2</sup>.

La subtilité ici c'est que ces conditions permettraient de réintégrer de la trésorerie dans Coop ETOILE pour rembourser les emprunts que nous garantissons à hauteur seulement de 70 %, soit 1 341 540 euros.

C'est ici que réside le risque reliquat. C'est sur le delta entre ce 1,3 million et le 1,9 million que nous venons garantir à 50 % par AMBILLY et 50 % par ANNEMASSE Agglo. On prendrait un risque sur 608 460 euros exactement, à se répartir entre nos deux collectivités soit environ 300 000 euros par collectivité. C'est là que réside le risque, qui est purement hypothétique.

Aujourd'hui on vous propose de vous prononcer non pas sur une convention de garantie d'emprunt, mais dans un premier temps sur le principe, l'opportunité de venir garantir ces emprunts. Si vous veniez à accepter, à valider ce principe, alors on reviendrait dans un deuxième temps pour délibérer sur une convention en bonne et due forme, que nous sommes en train de travailler en interne à l'Agglo au niveau de la rédaction.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup pour la clarté de votre exposé. Merci à toi Denis aussi d'avoir porté, à nos côtés, ce dossier.

Vous le verrez, dans ce dossier sur la Coop ETOILE comme dans celui qui suivra, c'est aussi une manière pour nous d'affirmer, ou de réaffirmer, une nouvelle manière de vivre la ville, d'avoir une ville un peu différente, avec des produits différents, avec des processus, des procédés différents, des objets différents. Pour nous, il est très important de pouvoir le faire. Somme toute, c'est un risque qui est tout à fait envisageable et envisagé.

Je remercie aussi les techniciens d'avoir réussi à faire rentrer des carrés dans des ronds, car je crois qu'on s'est fait quelques frayeurs sur la manière de monter ce dossier. C'est beaucoup plus facile du côté genevois avec des fondations qui sont déjà placées depuis un moment, qui en font, qui en produisent, qui en rénovent, qui en rachètent régulièrement, et où c'est devenu un produit immobilier tout à fait courant. Alors que chez nous on a l'impression qu'il faut toujours qu'on innove, qu'on fasse des choses différentes, et surtout qu'on se casse la tête entre les lois, les décrets, et l'application de tout cela dans la réalité. Et notamment, qu'on se retrouve devant des financeurs, notamment les banques. On peut le rappeler, la Coop ETOILE est une coopérative, mais quand elle va voir des banques qui sont des coopératives on a l'impression qu'elles ne parlent pas tout à fait le même langage, assez bizarrement, et que ce n'est pas simple non plus du côté des financeurs.

Je vous remercie de toutes ces précisions. Nous aurons l'occasion de délibérer tout à l'heure. La délibération n'est pas maintenant.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques complémentaires ?

**M. LIERMIER.** - Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question liée à la mixité sociale. J'aimerais comprendre ce que vous entendez par cela.

**Mme CHAMOSSET.** - Bien sûr. Je n'ai pas eu l'occasion de le préciser, le PLH d'ANNEMASSE Agglo prescrit la règle des trois tiers, donc pour un tiers de logement social, un tiers de logement abordable et un tiers de logement libre.

Le projet Coop ETOILE de 20 logements fait la prouesse de respecter scrupuleusement cette programmation avec :

- Un tiers de logement social, ce sont les 7 logement PLS privés ;
- Un tiers de logement abordable, c'est le produit PLI, le Prêt locatif intermédiaire, qui est un produit un peu spécifique ;
- Et 6 logements libres.

**M. le Maire.** - Merci. D'autres questions ? (*Non*)

Je vous remercie beaucoup de cette présentation. On vous tiendra au courant du vote de tout à l'heure.

## **1.2 Présentation du projet de magasin des producteurs locaux dans la ZAC ETOILE**

**M. le Maire.** - Le prochain sujet, on a aussi une présentation PowerPoint.

Le Chemin des fermes, avec l'implantation d'un magasin de producteurs sur notre commune d'AMBILLY. Je vous laisse la parole. Il était important pour nous de pouvoir faire cette présentation ici en Conseil municipal, et je vous remercie de votre présence nombreuse. Vous pouvez peut-être lever la main, ceux qui sont ici dans la salle, et qui vous accompagnent.

Je vais vous laisser vous présenter et présenter l'équipe, mais je crois qu'il y a vos photos dans la présentation, et nous aurons l'occasion de discuter par la suite.

**M. COURTHIEU.** - Bonjour à toutes et à tous, merci de nous accueillir sur ce Conseil.

Guy COURTHIEU, je suis membre du collectif des Paysans de la Yaute, qui a pour objectif l'implantation d'un magasin de producteurs sur la commune d'AMBILLY. Je suis venu ce soir avec trois de mes associés.

Je vais vous faire un petit historique du projet, qui remonte pour les débuts à 2023. Au départ on a été sollicité par l'Agglomération. Certaines exploitations du secteur ont été sollicitées par l'Agglomération pour la création d'un magasin de producteurs. Assez rapidement, on s'est retrouvé un petit groupe de sept associés. Nous nous sommes réunis une fois par mois. On avait dès le départ un soutien de l'Agglomération à travers un accompagnement de la Chambre d'agriculture qui nous a aidés à nous former sur ce qu'est un magasin de producteurs, comment procéder, et aussi sur la recherche d'un local.

C'est en 2024 que nous avons été pour la première fois officiellement positionnés sur un local qui se situe dans la ZAC ETOILE place du Jura.

En 2025 on est vraiment rentré dans le concret, à savoir la création de notre association, le dépôt des statuts, l'ouverture de notre compte.

Et actuellement nous sommes dans la phase où on élabore la convention avec l'Agglomération, qui va préciser les questions autour du bail et de la location du bâtiment.

Pour expliquer déjà, avant de parler de notre projet spécifiquement, qu'est-ce qu'un magasin de producteur ?

La définition est la suivante : c'est un point de vente collectif qui regroupe plusieurs agriculteurs qui ont pour objectif la valorisation de leur exploitation et de leur production fermière.

On a pour coutume de dire que c'est un peu le prolongement des fermes.

Concrètement, dans l'organisation, c'est un magasin qui est géré par des producteurs. Il peut y avoir un salarié à la vente, ce sera notre objectif, mais il y aura toujours un producteur présent. C'est vraiment une volonté pour pouvoir avoir un contact privilégié avec les clients, et pour qu'ils puissent rencontrer les personnes qui leur font à manger.

Les producteurs associés, aujourd'hui le groupe s'est agrandi, on est une dizaine, bientôt 12.

Notre rôle, c'est d'assurer les permanences, donc d'être présents sur les temps de vente.

On a aussi le rôle de gestion. C'est-à-dire qu'on se réunit une fois par mois pour délibérer, pour prendre les décisions sur les différents sujets ou tâches à réaliser.

L'avantage que l'on a par rapport à l'autre statut qui existe, qui est le statut de dépôt-vendeurs, c'est que le magasin prend une commission plus faible, que nous avons fixée à 20 %, par rapport aux dépôts-vendeurs.

Quant au statut de dépôt-vendeurs, tous les autres producteurs qui vont mettre des produits dans notre magasin, mais qui ne vont pas participer à la gestion ni aux temps de permanences, en contrepartie on prélève une commission plus élevée. Mais c'est important d'en avoir, pour que nous ayons un magasin vraiment complet au niveau de l'offre.

Après, dans la réglementation, pour être libellé magasin producteur il faut que 70 % du chiffre d'affaires repose sur les associés, et 30 % sur les dépôts-vendeurs.

Nous sommes en pleine création d'un clip de présentation, que l'on vous fera suivre, si vous pouvez aussi le relayer quand il sera temps d'ouvrir.

Pendant le clip on a eu le temps de prendre des photos. Là vous avez Bertrand, maraîcher, qui est présent ; Sylvain, viticulteur ; et mes autres collègues qui ne sont pas présents : Mathieu, qui est en viande bovine ; le GAEC Le Regain, des paysans boulangers ; Rémi et Irène, qui sont tous les deux maraîchers. Irène fait aussi un peu de champignons et des poules pondeuses ; Nicolas, qui fait du tofu ; Nicolas DUPANLOUD, qui fait du porc en bio ; Lise, ici présente, la Ferme des quatre saisons, qui nous amènera les fruits et des produits laitiers ; le GAEC La pensée sauvage, que je représente ce soir, pour les plantes aromatiques.

J'ai fait une carte petite carte qui permet de bien voir que non seulement tous les producteurs sont de la Haute. Mais en plus, ils sont du côté le plus proche du bassin annemassien. On sera donc un magasin ultra local.

Je n'ai pas fait la carte des dépôts-vendeurs car il y aurait beaucoup trop de monde, mais c'est le même objectif. Les seuls produits qu'on va aller chercher un peu plus loin ce sont simplement ceux que l'on ne produit pas en Haute-Savoie. Et là, chaque fois ça fait l'objet de débats en réunion pour savoir si oui ou non on accepte de faire rentrer certains produits.

J'ai fait des diapositives qui présentent tous les producteurs en dépôt-ventes. C'est surtout pour vous montrer que dans le magasin il y aura vraiment une gamme complète qui permettra aux clients de trouver tout ce qu'il faut.

Avant de passer la parole à mon associée Lise, un petit point sur nos valeurs. On en a beaucoup, mais j'ai mis les trois qui nous paraissent être les principales.

La proximité, ça comprend déjà la proximité géographique, comme je vous l'expliquais, mais aussi avec la proximité avec la clientèle, puisque c'est vraiment l'intérêt des magasins de producteurs. C'est ce qui nous différencie des supermarchés, c'est le lien que le

client peut avoir avec le producteur. On peut faire aussi de la sensibilisation sur notre travail d'agriculteur, sur l'alimentation. C'est vraiment un plus. C'est ce que viennent chercher les gens.

La transparence. Ça c'est à la fois avec la clientèle, mais c'est aussi entre associés. C'est-à-dire que nous avons un règlement, que je ne vais pas vous détailler là, mais où on s'impose des exigences pour avoir une qualité de produits. Par exemple, il n'est pas question de faire de l'achat revente. L'idée c'est de vendre toute la production qui est réalisée dans nos exploitations. Si toutefois un producteur, pour des raisons climatiques ou autres, ne peut pas fournir un produit, il doit en informer le groupe et on décide ensemble ce que l'on fait, si du coup on va chercher ça chez un autre producteur. Dans tous les cas, ce sont des choses qui seront discutées entre associés, et l'information sera transmise aux clients. Il n'est pas question de duper les personnes.

Le dernier point, l'éthique. Ça concerne deux points essentiels, ce sont des modes de production. Nous avons une charte. On a une préférence pour le bio, par exemple. On a la préférence pour la localité aussi. Mais il y a d'autres détails. L'éthique va aussi concerner la manière dont on accueille les personnes dans notre magasin. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de discrimination. Le sexisme, le racisme et compagnie, cela n'a pas la place dans notre collectif.

Je vais maintenant passer la parole à ma collègue Lise, va plus vous parler du local et des aspects financiers.

**Mme CHEVALLIER.** - Bonjour à toutes et à tous. Je suis Lise CHEVALLIER. Je suis aussi associée au magasin de producteurs. Je représente la Ferme des 4 saisons à Reignier.

Les quelques diapositives que je veux vous montrer c'est pour vous préciser un peu le local, l'état d'avancement du projet, là où nous en sommes vraiment aujourd'hui, et apporter quelques chiffres pour vous donner une dimension un peu plus économique à ce projet.

Gwendoline AUCHER m'a remis cette carte pour vous présenter où est le local. Je ne sais pas si c'est évident pour vous. La coque qui nous a été proposée par ANNEMASSE Agglo c'est la G2.2, par rapport à la place ROSA PARKS. C'est une coque qui fait 123 m<sup>2</sup>, qui est brute, fluides en attente comme la plupart des coques.

A ce jour on a travaillé avec deux artisans, cette entreprise s'appelle ARTISANS DU BOIS, pour nous proposer un aménagement intérieur du local. Pour vous donner une idée de l'aménagement de ce magasin, on a un espace arrière avec une chambre froide de stockage. Le lieu de vente fait 90 m<sup>2</sup>. Le petit plus que l'on aimerait apporter dans l'aménagement de ce magasin, c'est un espace de vente qui soit réfrigéré pour la partie fruits et légumes. C'est un coût, mais pour nous c'est un point assez important pour la qualité du produit et pour l'organisation de la vente. Sinon, assez classiquement on aura un service arrière pour la viande, le fromage, et du libre-service pour tous les autres produits.

J'ai mis une autre vue de cette chambre froide fruits et légumes réfrigérée.

Sur l'état d'avancement du projet, Guy en a beaucoup parlé. Le projet remonte à quelque temps. On a eu une grande phase d'accompagnement avec la Chambre d'agriculture pour constituer le groupe et pour comprendre le fonctionnement d'un magasin de producteurs.

On a pu créer l'association, déposer les statuts, construire un règlement intérieur qui n'est pas complètement terminé mais qui arrive au bout.

Ensuite on a changé d'accompagnement. On est parti sur un accompagnement avec TERRE D'ENVIES, à partir du moment où le local a été défini on a pu avancer beaucoup plus concrètement avec une surface sur une étude économique. On s'est longtemps posé la question, notamment avec INITIATIVE GENEVOIS, de l'intérêt de faire une étude de marché dans une zone qui est encore très nouvelle. Nous ne sommes pas partis sur cette idée. Il est

vrai que l'étude économique, je vous montrerai quelques chiffres après, est finalement basée sur des références que nous a proposées TERRE D'ENVIES par rapport à leur réseau de magasins de producteurs. TERRE D'ENVIES c'est une structure qui accompagne beaucoup de magasins de producteurs dans la partie Est de la France. Ils ont pas mal de connaissances et de références.

Et ensuite, sur une partie plan du magasin, comme je viens de vous le montrer, chiffrage des travaux, pour essayer de savoir plus précisément comment se chiffre le projet.

Et la partie communication.

Nos partenaires principales aujourd'hui, ce sont deux techniciennes d'ANNEMASSE Agglo, qui nous permettent de construire le bail, qui finalement sera fait avec l'EPF. Avec l'Agglomération d'ANNEMASSE, on est en train d'écrire une convention d'aide économique. Ça c'est quand même assez important de vous le souligner. Cette convention d'aide économique c'est un échange entre ANNEMASSE Agglo et le collectif dans lequel il y a une aide, notamment sur la location du local. C'est une aide qui n'est pas négligeable, avec un loyer progressif et stabilisé à 12 euros du mètre carré. Progressif, avec une année blanche, et on monte progressivement sur quatre ans à 12 euros le mètre carré.

En échange ANNEMASSE Agglo nous demande d'être transparents sur le fonctionnement économique du magasin, avec le chiffre d'affaires, la fréquentation, etc.

Le troisième point c'est l'étape de validation du projet par le syndicat de copropriété dans lequel se trouve le local.

Et l'étape dans laquelle nous sommes aujourd'hui, forcément on est aussi dans l'étape de recherche de financement où on doit quand même ratisser un peu large. On espère que la prochaine étape, on prévoyait ce printemps mais je pense qu'il y aura un peu de retard, c'est la réalisation des travaux. La coque est quasiment disponible.

Quelques chiffres. Au niveau des ventes, comme je vous le disais ces chiffres de vente sont basés sur les références de magasins de producteurs par TERRE D'ENVIES, par rapport à notre surface des ventes. Donc sur 123 m<sup>2</sup> on est à un peu plus de 90 m<sup>2</sup> de vente, avec une progression de 5 %.

Et par rapport à ces ventes, le chiffre d'affaires est constitué par les commissions qui sont prises sur les ventes, entre 20 et 30 % selon les ventes de produits d'associés ou de dépôts-vendeurs, avec normalement un ratio de 70 % des produits venant d'associés, 30 % des produits venant de dépôts-vendeurs. On a une ligne de chiffre d'affaires. On a estimé les charges, qui sont quand même assez classiques, dont la ligne du loyer, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, et avec un salarié à temps plein, 32 000 euros.

Les annuités qui sont données, c'est un prévisionnel. Pour l'instant on n'a rien signé avec aucune banque. C'est un prévisionnel avec une marge de sécurité, un report d'un an des premières annuités. C'est pourquoi on a une grande différence entre les deux premières années.

Au niveau des investissements, aujourd'hui on a à peu près fait le tour des travaux que nous avons à faire et des devis. On est sur un petit 300 000 euros d'investissements. Le local est brut, donc tout simplement aménagement intérieur, quelques cloisons.

En plus du loyer, en termes des apports en financement, ANNEMASSE Agglo, encore une fois, nous a accompagnés depuis le début pour prendre en charge toutes les structures qui nous ont accompagnés dans le projet, principalement la Chambre d'agriculture et TERRE D'ENVIES. Mais c'est aussi la personne qui nous a accompagnés pour faire les plans, une personne qui nous a accompagnés pour la communication, avec une enveloppe qui a été définie, et une enveloppe plus spécifique pour des actions de communication.

Notre deuxième sujet en termes de financement, c'est un dossier FEADER, un dossier Région. C'est un dispositif de commercialisation des produits agricoles. Là, on rentre complètement dans le dispositif, dans lequel il y a une aide à hauteur de 30 % sur tous les aménagements. Là, on serait à peu près sur 64 000 euros d'aide. Bien sûr, c'est un dossier qui doit être déposé avant la fin de l'année et qui sera étudié, et on aura réponse je pense dans six mois.

Pour financer ce projet, aujourd'hui on discute avec trois établissements bancaires. Pour l'instant on a différentes propositions. On va essayer de chercher des sources pour alléger le prêt. Le plus probable c'est que nous ayons quelque chose avec France ACTIVE qui propose un prêt à taux zéro à hauteur de 30 000 euros, qui pourrait s'organiser assez rapidement.

Sinon, d'autres types de structures comme INITIATIVE GENEVOIS, où là on a peut-être une condition au niveau de la structure du projet. Nous on est parti sur une association, et ils ont plutôt l'habitude d'aider des structures en SAS.

C'était pour la partie du financement du projet. J'en ai fini de la présentation.

**M. le Maire.** - Je vous remercie beaucoup de votre présentation et de sa clarté. Très heureux de pouvoir vous accueillir ici, et d'accueillir ce projet sur notre commune, bien sûr en lien avec l'Agglomération. Toutes ces questions concernant la ZAC ETOILE sont entre la commune, l'Agglomération et l'ensemble de nos partenaires. Nous sommes très heureux de pouvoir le co-porter de cette manière.

Je laisse la parole à ceux qui la veulent.

**M. MIHOUBI.** - Je voulais juste rajouter que c'est une très belle initiative. Bien que cela soit ANNEMASSE Agglo, la ville d'AMBILLY est très active là-dessus.

Je voulais juste rappeler qu'en effet il ne faut pas oublier la transparence, l'éthique, etc., et que ce soit abordable pour les personnes qui sont les plus démunies, sachant que c'est une association, et qu'on fait ça sur une commune. Ce ne sont pas toujours les personnes qui en ont le plus besoin qui peuvent acheter ce genre de prestations ou de produits. Ce qui serait donc bien, c'est de penser aussi aux personnes qui sont les plus démunies, pour qu'elles puissent manger à des prix abordables et bien. Je voulais le souligner, même si je pense que vous faites beaucoup d'efforts. En espérant qu'on pourra travailler dans ce sens, vous en tant qu'association, nous en tant que commune, et avec nos administrés.

Merci.

**M. le Maire.** - J'ajouterais à cela, nous en avons parlé tout à l'heure avec mon premier adjoint, que c'est aussi un travail qui pourrait être fait, entre la justice sociale, le bien-manger, la bonne bouffe, notamment à travers nos CCAS. Il y a peut-être un travail un peu fin qui pourrait se faire sur des paniers, des choses qui seraient totalement à disposition.

Pour être membre de l'Union nationale des CCAS, je sais que beaucoup de CCAS ailleurs en France, dans des terres parfois plus agricoles aussi, ont un travail sur la santé alimentaire et sur le consommé local, justement en lien, et parfois aussi avec les syndicats de l'agriculture. Je pense que c'est un sujet sur lequel, nous en tant que commune, on aura l'occasion de s'en emparer, et peut-être de travailler de concert entre nous.

**M. MAIRE.** - Je voulais me féliciter, en tant que représentant de l'Agglo, sur le parcours de ce projet qui démarre de l'idée qui a émergé dans le projet agricole d'agglomération. Il n'y a pas beaucoup d'agglomérations qui ont des projets agricoles. Le nôtre reste modeste eu égard au secteur agricole de l'Agglomération peut-être, mais c'était bien inscrit dans les idées portées par le projet agricole.

Et puis également sur un autre projet porté par l'Agglo, qui est celui des rez-de-chaussée actifs et de la maîtrise de ces rez-de-chaussée actifs, et ça rentre complètement dans cette politique. Là aussi il y a peu d'EPCI ou de communes qui vont peut-être aussi loin

dans l'engagement. Il faut savoir qu'il y a près de 7 000 m<sup>2</sup> de rez-de-chaussée qui sont portés par la collectivité, d'une part par l'intermédiaire de l'EPF, et aussi sans doute par une foncière.

J'allais dire aussi que le projet dont on a parlé tout à l'heure et celui-ci ont des ressemblances. Je pense que ce sont des projets collectifs. Le collectif c'est quelque chose qui n'est peut-être pas le mieux partagé dans la société dans laquelle on vit. On peut donc féliciter ceux qui travaillent dans cet esprit-là, d'une part.

Ce sont aussi des projets économiques. Et là aussi, il faut souvent aller les chercher avec les dents. Il faut mouiller la chemise pour pouvoir trouver les équilibres.

Et quelque part, du côté de l'Agglo et du côté de cette démarche sur les rez-de-chaussée actifs, l'idée était de maîtriser tout cela pour faire une ville qui soit avec le maximum d'urbanité, le maximum de vie. Et quelque part, c'est là où le projet de l'Agglo s'arrête, et vous Ambilliens qui le reprenez, car c'est vous qui allez faire vivre vos quartiers. C'est vous qui allez faire vivre les commerces qui vont être inclus dans ces rez-de-chaussée. Evidemment, on les choisit de concert, mais toute l'animation future, tout ce que vous allez construire, j'en entends les prémices avec le magasin de producteurs, mais avec d'autres offres commerciales qui vont être autour de la place ROSA PARKS et également aux abords. Ce sera à vous de les porter, à vous de les animer, en collaboration avec ceux qui seront là.

Et je dois dire qu'en termes de programmation également, pour rebondir sur ce qui a été dit, on cherche également des complémentarités. Il y aura une moyenne surface alimentaire, mais je pense que le magasin de producteurs sera très complémentaire. Et quand on les a reçus, on a bien signalé que tout cela devait s'harmoniser dans la ville, autour de cette place ROSA PARKS, pour que chacun ait sa place et qu'on trouve ces complémentarités.

Je pense que l'Agglo continuera à faire vivre le système des rez-de-chaussée actifs à travers le temps, puisque la collectivité sera maître de ces rez-de-chaussée sur du très long terme, ce qui nous garantit les usages. C'est aussi un pari. On fait des paris et on fait de l'expérimentation, que cela soit sur l'aspect du logement coopératif, qui est très compliqué à mettre en place dans notre pays, et sur cet aspect de porter ce commerce de centre-ville qui est à la peine.

Je pense que le Maire d'AMBILLY sait de quoi il parle quand on parle de cela, puisque c'est le référent de l'Agglo sur ces questions.

En tout cas, merci à AMBILLY de prendre le témoin et de porter tout cela.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup de ces paroles Denis.

**M. COURTHIEU.** - S'agissant du point sur l'accessibilité, le groupe est très sensible à cette question. Certaines fermes ont déjà mis dans nos autres circuits de distribution, là je parle pour notre ferme le GAEC La pensée sauvage, où on vend aussi des légumes sur la commune d'ANNEMASSE, des systèmes de paniers solidaires.

L'urgence c'est de créer notre magasin et d'arriver à vivre de nos productions. Mais on sait qu'il y a de quoi réfléchir ensemble sur cette problématique, c'est vraiment notre souhait.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup.

**Mme BAUER.** - Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais juste préciser au nom de la minorité que je salue cette excellente initiative. Nous sommes des personnes qui ne sont pas du tout emballées par cette ZAC ETOILE depuis le départ, mais voir des choses qui se mettent en place comme cela c'est vraiment très satisfaisant.

Hormis le fait de proposer des choses qui soient accessibles à tout le monde, je suis aussi très sensible à valoriser vos métiers et tous les acteurs qui peuvent se trouver dans cet espace de producteurs. C'est aussi très important.

Ayant une grande surface qui se situe juste à côté il y a aussi un challenge à relever. Je trouve que c'est très bien pour tous les Ambilliens qu'ils puissent avoir accès à ça, et surtout de valoriser vos métiers et vos tâches dans le quotidien.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup. Je vous laisse conclure.

**Mme CHEVALLIER.** - Merci beaucoup pour votre intervention, ça fait plaisir.

Il est vrai que l'objectif de cette rencontre, à l'initiative de Guy, c'était de rencontrer enfin les élus de la commune sur laquelle sera porté le projet, puisque comme je vous l'ai dit, le partenariat, donc le lien fréquent, ce sont vraiment les techniciens et les élus de l'Agglo.

Si on vous présente ce projet aujourd'hui c'est parce qu'on se rend compte qu'on a parfois besoin de référents élus quand on a des problématiques. Aujourd'hui on a une problématique liée au fonctionnement d'un syndicat de copro dans laquelle on va s'installer. Je pense que nous serons tout à fait capables de gérer cette problématique, mais si on voit que des élus nous soutiennent, et vers lesquels on peut se tourner, je pense que ce sera d'autant plus facile pour nous. C'est un premier point.

Comme je vous l'ai dit aussi, on avait des objectifs en termes de temporalité. On avait pour objectif de pouvoir démarrer les travaux ce printemps. Ce n'est pas grave si on n'atteint pas cet objectif, puisque les choses avancent à leur rythme.

Mais il est vrai qu'en face il faut bien comprendre, et je pense qu'on l'exprime suffisamment aux techniciennes de l'Agglo, qui sont tout à fait à l'écoute, qu'en face on a des maraîchers, notamment des maraîchers, principalement, qui mettent en place leurs cultures pour l'ouverture de ce magasin. Au niveau du collectif, il y a des pas de temps que l'on ne peut pas vraiment se permettre de trop allonger. En tout cas, il faut qu'on arrive à voir assez clairement dans l'avancée du projet, parce qu'on a quand même une réalité sur nos terrains qui en dépend.

Le troisième point, forcément l'objectif aussi de cette rencontre c'est savoir comment financièrement on peut avoir un soutien de la Mairie. Je pense avoir suffisamment appuyé sur le soutien que l'on a, et sur tout ce qui a pu être mis en place avec l'Agglomération d'ANNEMASSE. Cela a quand même donné lieu à quelques échanges. Nous sommes vraiment reconnaissants, et nous sommes bien contents d'avoir pu construire avec un loyer progressif.

Bien sûr je laisserai la délibération et vos échanges faire ce travail, mais il est vrai que l'une des questions aussi est de savoir s'il peut y avoir un soutien financier de la part de la Mairie pour ce projet. Je conclurai là-dessus.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup. Pour la dernière partie que vous avez dite, nous sommes dans une période particulièrement délicate puisque nous sommes dans une période électorale, et je ne me permettrai pas de dire beaucoup plus que cela. Pour l'instant le soutien reste un soutien moral et plus, c'est-à-dire dans l'action que nous avons au quotidien.

Je tiens d'ailleurs à remercier et à saluer ce soir mon adjoint Noël PAPEGUAY, qui ne peut pas être présent mais qui s'engage beaucoup sur la question de tous les rez-de-chaussée actifs, aux côtés de Denis et à l'Agglomération. On ne manquera pas de revenir, peut-être après le mois de mars, sur ces questions. Merci beaucoup.

*(Suspendue à 20 heures 03, la séance reprend à 20 heures 07.)*

- **Point d'actualités**

**M. le Maire.** - Nous allons continuer notre séance. Quelques points d'actualité. Deux points d'actualité notamment concernant les ressources humaines.

On voulait faire un point sur l'accueil des stagiaires et les partenariats que nous avons, notamment sur la question RH avec le Lycée des GLIERES.

Sur les stagiaires, simplement rappeler que depuis très longtemps, depuis plusieurs années notre commune s'engage très fortement pour l'insertion des jeunes, notamment dans les diverses actions, et notamment dans l'accueil des stagiaires scolaires, notamment pour leur faire découvrir les métiers et la diversité de ces métiers.

Je rappelle aussi, s'il fallait le dire, que les collectivités locales sont des lieux de stage tout à fait pertinents, puisqu'il y a beaucoup de métiers très différents dans nos collectivités. Et c'est toujours passionnant d'avoir des stages de découverte. Cette année, selon la statistique, 30 stagiaires ont pu être acceptés sur les temps périscolaires, extra-scolaires dans les écoles ; 24 refus qui s'expliquent principalement par la disponibilité des agents encadrants, fortement mobilisés sur les services publics au quotidien. Tout ça c'est pour le pôle Solidarité et réussite éducative.

Pour le pôle Ville durable, nous avons accueilli 16 stages, notamment dans le domaine de l'urbanisme, et nous avons dû en refuser 23.

Il est vrai que les métiers techniques aujourd'hui suscitent un véritable intérêt. Notamment les stagiaires ont pu être formés, comme peuvent l'être des stagiaires, sur les exigences de sécurité, sur la nature des missions et la disponibilité des équipes opérationnelles.

Enfin, au pôle Ressources fonctionnelles 12 stages ont été acceptés et 28 refusés. J'aimerais pouvoir répondre à toutes et tous, mais c'est toujours compliqué. C'est dans ce pôle que l'on peut se rendre compte des missions qui sont données par les services supports, et notamment de l'investissement qui peut être donné dans les pics d'activité, avec les obligations réglementaires que nous pouvons avoir, notamment au service de l'Etat-civil ou aussi les obligations d'accueil.

Je tiens à remercier Mme BAILLY, absente ce soir car grippée, déléguée aux Ressources humaines, ainsi que l'ensemble des services pour la qualité de leur accueil et de l'encadrement par rapport à nos jeunes stagiaires.

Pour le deuxième point d'actualité, sur le partenariat avec la Mairie et le Lycée des GLIERES, nous avons un partenariat qui est maintenant durable avec le Lycée des GLIERES, qui est dédié aux étudiants en BTS. Ce BTS, c'est le BTS SAM, Support à l'Action Managériale. C'est un dispositif qui se donne pour objectif de rapprocher progressivement les étudiants d'un monde professionnel parfois un peu éloigné d'eux, et qui leur permet d'améliorer leur immersion au sein de la collectivité.

Je me suis très largement engagé à soutenir ce type de partenariat pour justement faire en sorte que la collectivité que j'administre puisse toujours restée un lieu ouvert, structurant et formateur pour ces jeunes.

Au-delà de l'alternance nous proposons, en tant que Mairie, plusieurs actions complémentaires : des stages en collectivité, immersion dans les différents services, la rencontre avec les agents et ateliers pratiques, et tout cela avec un parcours progressif qui est organisé avec deux semaines de stage en première année, et six semaines en deuxième année, permettant à nos jeunes stagiaires d'avoir des missions plus approfondies.

Il faut aussi le dire car c'est très bien, le Chargé de recrutement que nous avons en Mairie a été désigné parrain de la promotion 2025-2027. Il assure aujourd'hui un accompagnement individualisé des étudiants tout au long de leur formation, et apporte un regard professionnel sur leur insertion. Et à travers ce partenariat notre commune affirme sa volonté, comme toujours, d'investir dans sa jeunesse et de faciliter la transition entre le cadre scolaire et le monde professionnel au service des générations futures.

Je tiens donc à remercier aussi notre service RH et le parrain de cette promotion 2025-2027.

Dans les autres actualités nous avons la distribution des colis de Noël le 20 décembre aux personnes âgées à la Halle en Verre.

Dans le cadre de la réussite éducative nous avons lancé le programme Coup de pouce, qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre. Il concerne pour l'instant les CP. Deux autres clubs devraient ouvrir en janvier. Le service Jeunesse, au-delà de la question Coup de pouce, va fonctionner durant uniquement les trois premiers jours des vacances de Noël.

En tout cas, je tiens à remercier ceux qui se sont engagés dans le programme Coup de pouce, notamment les associations de parents d'élèves, et particulièrement l'association de parents d'élèves APEF qui avait porté ce projet au départ, que nous avons pris à mairie, et tous ceux qui aujourd'hui dans l'Education nationale soutiennent ce projet.

Vous dire aussi que nous avons eu un beau marché de Noël, plutôt le samedi puisque le dimanche a été globalement assez pluvieux. Il y a quand même eu du monde, même si c'était un peu différent le dimanche, surtout que le monde était dans la salle avec les spectacles pour les enfants, un très beau spectacle qui était proposé sur trois représentations.

Vous dire aussi puisque ça vient de tomber, il n'y a vraiment pas très longtemps, nous avons obtenu une subvention de la part du Département pour la Maison de santé pluriprofessionnelle à hauteur de 246 222 euros. Comme quoi le travail paie à travers ce que nous faisons en demandes de subventions.

## **2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

**M. le Maire.** - Nous avons deux procès-verbaux à approuver, pour le Conseil municipal du 18 septembre et celui du 16 octobre. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

**M. LIERMIER.** - M. FERAUD ne prend pas part aux votes.

### **▪ Procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2025**

**Le procès-verbal du 18 septembre 2025 est adopté à l'unanimité ; 1 NPPV : M. FERAUD.**

### **▪ Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2025**

**Le procès-verbal du 16 octobre 2025 est adopté à l'unanimité ; 1 NPPV : M. FERAUD.**

## **3. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

*(M. le Maire donne lecture des décisions, annexées au procès-verbal.)*

**M. le Maire.** - Avez-vous des questions ou remarques ? *(Non)*

## **4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **N°095-2025 : Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile et règlement d'utilisation des véhicules de service**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. le Maire.** - Cette première délibération 95-2025 est la même que nous prenons chaque année sur les véhicules de service avec les autorisations de remisage à domicile et le règlement d'utilisation des véhicules de service. Il n'y a pas de changement particulier, ou particulièrement important par rapport à l'année dernière, mais nous la repassons chaque année.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°095-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**RESSOURCES HUMAINES**

**M. le Maire.** - Je vais présenter les délibérations de Mme BAILLY.

**N°096-2025 : Avancement de grade – Détermination du taux d'avancement de grade pour l'année 2025**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°096-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°097-2025 : Convention de participation MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) – Adhésion à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG74) et fixation du montant de la participation financière de l'employeur**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

**La délibération n°097-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**REUSSITE ÉDUCATIVE**

**N°098-2025 : Convention de prestations avec la ville d'Annemasse – Projet de convention de prestation de services avec la commune d'Annemasse dans le cadre du Relai Petite Enfance (RPE)**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°098-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**FINANCES**

**N°099-2025 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération en pièce jointe)*

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.** - Nous faisons cela, c'est la troisième fois, afin de garantir la possibilité pour les prochains élus de pouvoir voter un budget qui soit cohérent avec leur vision. C'est pourquoi on vous présente cette autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote budget 2026.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

**La délibération n°099-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°100-2025 : Garantie d'emprunt au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour la construction de 22 logements locatifs – 38 rue A. Briand**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°100-2025 est adoptée à la majorité avec 5 voix CONTRE : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme BATAILLEY.**

**Mme BAUER.** - J'ai une remarque. Mme BATAILLEY a bien mis son pouvoir dans la boîte aux lettres hier. Je ne sais pas si on prend en compte sa voix. Elle avait donné son pouvoir à Mme GROS.

**M. le Maire.** - Cela a-t-il été vérifié ?

**Le Service.** - On l'a noté.

**M. le Maire.** - J'en profite pour dire que Mme LEGAI-PERRET n'a pas pu venir. C'est pourquoi on m'a amené son pouvoir qui a été donné à M. Yann LE GOC.

**N°101-2025 : Validation du principe de garantie d'emprunt sur les 7 logements PLS de l'opération d'habitat coopératif « COOPETOILE » au sein de la ZAC ETOILE (lot C9-1)**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. le Maire.** - Je ne vais pas vous relire l'ensemble de l'exposé qui a été fait, puisqu'il a bien été expliqué tout à l'heure.

Je vais simplement vous redire que la sollicitation pour les garanties d'emprunts se fera à hauteur de 50 % pour ANNEMASSE Agglo et 50 % pour AMBILLY.

Le montant total des deux prêts PLS s'élève à 1 950 000 euros.

Le mécanisme vous a été expliqué sur la part de risque qui resterait pour l'Agglomération et AMBILLY au cas où, puisque la garantie pour tout cela, la collectivité s'engagerait à intervenir en dernier ressort après épuisement des recours précédents. Ce serait que sur le risque d'environ 650 000 euros, réparti à 50 % pour chacune des collectivités.

Tout cela a bien été exprimé et expliqué tout à l'heure.

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°101-2025 est adoptée à l'unanimité avec 1 ABSTENTION : (Mme BAUER).**

**TECHNIQUE-VOIRIE**

**N°102-2025 : Approbation de la convention pluriannuelle relative à la mise en place d'un dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique**

*(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. GILET.** - Cette convention vise à approuver une convention pluriannuelle entre la commune et ANNEMASSE Agglo, sachant que toutes les communes vont faire cette même délibération, et sachant que ce n'est pas ANNEMASSE Agglo qui va faire la prévention, la communication, la surveillance ou la distribution des nids.

Mais ANNEMASSE Agglo a elle-même passé une convention avec le Groupement de défense sanitaire de Savoie. C'est cette structure, qui est un organisme à vocation sanitaire animal, qui va mettre en œuvre ce programme.

L'idée étant que toutes les communes de l'Agglo aient une démarche homogène, c'est pourquoi c'est ANNEMASSE Agglo qui chapeaute.

Dans le contrat d'ANNEMASSE Agglo avec ce Groupement de défense sanitaire, comme vous avez pu le voir en annexe on est parti sur une estimation d'une destruction d'environ 81 nids, pour un total de 12 080 euros.

En fait, c'est ANNEMASSE Agglo qui va avancer l'argent, et nous on remboursera ANNEMASSE Agglo.

Et on a estimé qu'à ANNEMASSE il y aurait peut-être 7 nids. Mais tout cela c'est que de l'estimatif.

Pour ceux qui sont intéressés par les frelons, une destruction à 150 euros en moyenne, ce n'est pas très cher.

L'idée est de limiter la prolifération des frelons et d'avoir un œil ouvert. Plus vite on intervient, plus vite on les détruira, et moins ils auront des chances de se propager, sachant que chaque année il y en a de plus en plus. Là l'objectif c'est vraiment, peut-être pas de les faire disparaître, mais de mettre un frein très important.

Je pourrais parler des dommages, aussi bien pour les hommes que pour la diversité, que causent ces frelons qui sont des envahisseurs.

L'objet c'est de signer cette convention qui nous lie à ANNEMASSE Agglo. Mais avant ANNEMASSE Agglo s'est liée avec ce Groupement de défense sanitaire.

**M. le Maire.** - Et rappeler que les crédits seront inscrits au Budget 2026 et 2027.

Je te laisse procéder au vote.

**M. GILET.** - Il y a peut-être des questions.

**Mme CASTO.** - Je vais plutôt faire une remarque.

Ça fait déjà plus de quatre ans que l'on observe des frelons asiatiques sur notre commune, et on ne sait pas vraiment vers qui s'adresser pour savoir où repérer les nids. Car souvent on voit les frelons mais on ne voit pas forcément leur nid.

Est-ce que ça fait partie de la communication qui sera faite ?

**M. GILET.** - Dans la convention il y a une formation, entre autres des agents. Il y a des outils de communication qui vont être diffusés, pour qu'effectivement tout le monde se sente concerné, sachant qu'il faut se sentir concerné mais surtout ne pas intervenir car cela peut aussi être très dangereux.

C'est pour mettre en place toute cette dynamique pour l'information, le repérage et le traitement des nids.

**Mme CASTO.** - On fera donc un peu comme à Genève, où on prend une photo du frelon, on envoie un e-mail et on nous dit si s'en est bien un ou pas.

**M. le Maire.** - On peut le faire auprès de notre service espaces verts sans problème.

**M. GILET.** - Eux peuvent le faire. Dans l'annexe de la délibération il y a le contenu de la convention. Il y a l'adresse e-mail où les gens pourront intervenir.

Il est vrai que c'est peut-être mieux si c'est un peu homogène au niveau de la commune, et effectivement nos services Espaces verts sont déjà bien sensibilisés à cela.

Sur le domaine public on agit très rapidement. Quand c'est caché sur le domaine privé et que l'on ne voit pas où est le nid, tous les Ambilliens qui sont susceptibles d'avoir un nid caché sur leur territoire, j'espère que certains font intervenir par leurs propres moyens financiers pour détruire leur nid, mais la collectivité peut aussi intervenir pour ne pas laisser un nid caché quelque part, tout simplement parce que le propriétaire n'a pas envie de se débarrasser de ce nid.

La collectivité a pris conscience qu'il faut vraiment intervenir. Pour ce faire il faut que cela soit signalé, et après on a les modalités d'intervention qui suivent derrière.

**M. le Maire.** - Nous avons communiqué là-dessus dans nos publications et sur les réseaux.

**M. LIERMIER.** - Effectivement, on est d'autant plus sensible qu'on avait fait paraître un article *Le Pont* à l'été 2024. Vous aviez aussi parlé du moustique tigre.

Mais avec le frelon asiatique la vraie problématique ce sont les abeilles, parce qu'il tue les abeilles. Et s'il n'y a plus d'abeilles il n'y a plus d'humanité. C'est relativement simple. Elles servent à la pollinisation. C'est un vrai fléau que l'on ne peut pas prendre à la légère. Je trouve que cette convention arrive bien. Il est important de l'approuver.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup.

**M. GILET.** - J'ai eu l'occasion de discuter avec des apiculteurs à la Maison du Salève, qui avaient leurs propres pièges à frelons. On verra bien ce que l'on va faire, mais au début du printemps pourquoi ne pas expliquer comment faire un piège à frelons facile. Parce qu'un piège à frelons, on attrape le frelon et il meurt dans son mélange vin, bière et grenadine. C'est très différent du nid, auquel un privé ne doit absolument pas s'attaquer, alors qu'il peut installer un piège à frelons pour les frelons qui se baladent. Ça c'est possible.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **La délibération n°102-2025 est adoptée à l'unanimité.**

#### **N°103-2025 : Approbation de la convention réglant la participation de la commune d'Ambilly aux travaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la rue des Belosses**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. le Maire.** - Je vais aussi prendre en charge les délibérations de M. PAPEGUAY.

*(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)*

**M. le Maire.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Mme BAUER.** - J'en ai une. Bien qu'il soit évidemment normal de reconsidérer tous ces travaux pour séparer les eaux, moi j'ai remarqué une chose sur les différentes rues qui ont été impactées par cela.

L'argent qui a dû être dépensé, et ça vous pourrez peut-être le justifier ou en parler, pour détruire la route, refaire du goudron, redétruire le goudron sans arrêt, pour finalement reboucher tant bien que mal les trous. Et on nous explique maintenant qu'on va refaire les routes avec la nouvelle configuration, les végétaliser, etc.

Comme on le voit rue des MARRONNIERS d'ailleurs, où on a cette partie goudronnée et la partie avec le béton. C'est d'ailleurs très bien pour les entrées des maisons, on le voit.

Mais voir toutes ces rues qui ont beaucoup été défaites et refaites m'a interrogée, et pour des coûts importants je pense. Je souhaite juste savoir.

**M. le Maire.** - Ce sont toujours des goudrons très temporaires. Ce ne sont pas des goudrons faits pour durer dans le temps. C'est juste pour remettre un peu à niveau le temps des autres travaux.

Il faut savoir que la majorité des travaux, ceux qui sont faits rue des Marronniers aujourd'hui par exemple, la commune est maître d'ouvrage. C'est-à-dire que là nous avons pris la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Tous les travaux qui sont faits avant, la commune n'est pas maître d'ouvrage. C'est-à-dire que ce n'est pas nous qui intervenons. Nous n'avons d'ailleurs pas la responsabilité des travaux qui sont engagés à ces moments-là. Vous avez les concessionnaires qui passent les uns après les autres. Ça peut être Orange, ça peut être Eau et Assainissement, ça peut être le SYANE quand ça concerne le réseau de chaleur, ça peut être EDF, etc.

L'objectif normalement quand ils détruisent, ils doivent au moins remettre à niveau la rue pour la bande roulante. Mais évidemment, ça peut paraître un peu bizarre d'ouvrir et de refermer. Le problème, mais je pense que vous en conviendrez, c'est qu'on ne peut pas effectuer les travaux de réseaux humides en même temps que les travaux des réseaux secs. C'est compliqué. Sachant que les tranchées ne sont pas du tout à la même hauteur. Ce ne sont pas du tout les mêmes tranchées. Quand vous avez regardé au départ Eau et Assainissement, vous avez vu que ce sont des tranchées gigantesques qui sont bien mises en sécurité de chaque côté, mais qui sont des grosses tranchées. Alors que quand on intervient sur les réseaux secs on est sur des réseaux qui sont somme toute assez faciles et beaucoup plus simples.

Si les concessionnaires remettent du goudron pour permettre aux autres de revenir quelques mois après, c'est avant tout pour garantir la sécurité des usagers. Sinon on laisserait les tranchées telles quelles.

Mais ce n'est pas ça dans les travaux qui coûte cher. On est vraiment sur des goudrons qui sont très limités et qui sont sur la surface.

**M. GILET.** - Entre chaque réseau il y a aussi des filets qui sont posés pour que, quand on creuse lorsqu'on veut intervenir sur un réseau, on n'abîme pas les autres réseaux. Ça fait un gros millefeuille. Ce millefeuille est fait feuille par feuille parce qu'il est trop difficile de monter un gâteau à mille feuilles en avançant dans la rue tous les 20 à 30 mètres, tout bien faire, tout refermer, tout bien faire, tout fermer.

Donc effectivement, on gratte, on commence par le réseau le plus bas, et après on rebouche car le temps que la rue soit finie et que les autres entreprises arrivent ça prend du temps. Et surtout, quand une entreprise arrive il faut qu'elle arrive sur quelque chose d'homogène.

On serait dans une ville nouvelle, comme aux Pays-Bas, les installations sont beaucoup plus rapides car pendant quatre mois il y a juste la rue qui est faite avec ces différentes couches. Mais quand il faut réparer et laisser les accès, cette méthodologie peut être frustrante.

**M. le Maire.** - Ce qui aurait été dommageable, et c'est arrivé dans certaines communes par ailleurs, c'est de mettre un goudron de bonne qualité, avec une bonne bande roulante, et que quelques années après le concessionnaire décide d'intervenir dessus parce qu'il faut refaire les réseaux d'eau et d'assainissement. C'est déjà arrivé, et là c'est de l'argent public qui est gâché.

Là justement, on a longtemps fermé ces rues pour permettre de tout faire. Vous avez maintenant des réseaux qui sont à neufs pendant plusieurs dizaines d'années. C'est l'avantage.

**Mme BAUER.** - J'entends bien. En fait c'est juste aussi le sentiment des habitants d'AMBILLY, qui se disent qu'on fait les rues et qu'on les défait sans cesse.

En plus, si vous discutez un peu avec les corps de métier qui travaillent sur ces zones, eux-mêmes se posent aussi des questions sur le travail qu'ils ont à réaliser. Souvent on a eu des réflexions de ces personnes qui ne savaient pas pourquoi elles devaient recasser ou recommencer. Ce n'est pas moi. Je discute aussi avec d'autres personnes, et c'était le sentiment de toutes ces personnes qui ont été impactées, et qui le sont encore aujourd'hui dans leur rue, et qui n'ont pas toujours la bonne explication de la part des ouvriers qui sont là et qui ne donnent pas de bonnes informations.

Ça peut interroger, et cela a interrogé beaucoup d'habitants d'AMBILLY. Mais on comprend les travaux. Je les comprends moi aussi. Je pense ce que tout le monde les comprend et que tout le monde est content que ces problèmes d'assainissement soient résolus. On est conscient de cela. Je pense que la plupart des Ambilliens le sont.

**M. le Maire.** - Vous avez raison de dire que ce n'est pas vous Madame BAUER, mais ce n'est pas moi non plus.

**Mme BAUER.** - Ce que je veux dire c'est que je ne parle pas en mon nom.

**M. le Maire.** - Ce que je veux dire c'est que nous-mêmes, dans nos services, on peut parfois être un peu embêté parce qu'à la fin on viendra toujours voir le maire : qu'est-ce qu'il fait ? Il fait n'importe quoi.

Sauf que, encore une fois, ce n'est pas nous qui sommes intervenus dans toutes ces phases-là. Nous sommes tributaires des concessionnaires, qui font plus ou moins bien leur travail. Il peut d'ailleurs arriver que certains communiquent moins bien. Il est même arrivé que certains concessionnaires n'aient pas les arrêtés municipaux pour intervenir parce qu'ils ne les avaient pas demandés, et que nous soyons obligés de reprendre, ou d'interdire, ou d'arrêter un chantier. Ça arrive assez régulièrement avec certains concessionnaires. Avec l'Agglomération ça va puisque nous sommes à peu près au même niveau d'information, mais avec Orange par exemple.

Il faut savoir aussi que ces concessionnaires/entreprises sont mandatées par des personnes différentes. Ce ne sont pas toujours les mêmes entreprises, donc pas les mêmes agents, et comme ce ne sont pas les mêmes agents il n'y a pas toujours une vision d'ensemble des travaux. C'est pourquoi on a fait les réunions publiques, et ces réunions publiques ont été pleines, pour notamment expliquer à chaque fois et reprendre ces questions.

Alors oui, cela paraît frustrant. Maintenant, au-delà de la frustration de recouvrir il y a aussi la sécurité. Le maire serait responsable de ne pas avoir fait recouvrir en cas d'accident. Dans la balance entre les deux, un peu d'impopularité ou une sécurité garantie, j'ai vite fait mon choix.

**Mme BAUER.** - J'avais juste deux interrogations.

**M. le Maire.** - Bien sûr, mais c'est pour compléter car j'ai habité et je connais nombre de gens qui habitent ces rues, et qui me posent les mêmes questions. Il est difficile de participer à un apéritif rue des MARRONNIERS depuis un an et demi sans avoir une question sur la voirie. C'est la vie.

**Mme BAUER.** - Merci

**M. LIERMIER.** - Je voulais préciser que j'ai reçu pas mal de plaintes, notamment rue des ECOLES. Les habitants s'en contrefichent que ce soit l'Agglo ou la commune.

Aujourd'hui c'est un véritable safari. La rue des Écoles est dans un état lamentable. Ils font peut-être ce qu'ils peuvent, je n'en sais rien. Il y a des ornières, des trous partout. Elle s'appelle la rue des ECOLES, pourquoi ? Parce que les enfants l'empruntent. Et aujourd'hui les mamans en poussette ne peuvent plus passer rue des ECOLES. Je ne sais pas quoi faire. Je l'ai signalé plusieurs fois au service de l'Urbanisme. Peuvent-ils demander aux entreprises d'intervenir, de mettre un peu de cailloux ou de sable de temps en temps ? Mais avec les pluies diluviennes que l'on a eues, notamment le week-end dernier, c'est catastrophique. Et je pense aux enfants et aux mamans en priorité, qui ne peuvent pas emprunter cette rue tranquillement. Je ne parle même pas des vélos, on ne peut quasiment plus passer.

**M. le Maire.** - Je le sais, et j'en suis désolé. Mais encore une fois, on est sur des travaux temporaires. On peut assumer une part du chaos. Nous, en tant qu'élus, et vous aussi en tant qu'élus, vous devez être promoteurs de ce travail qui est fait, et faire remonter quand il y a des problèmes qui sont plus manifestes, notamment parce que les entreprises travaillent comme elles peuvent, et notamment avec les difficultés actuelles, les pluies et autres.

Il faut aussi savoir que la difficulté est liée au fait d'avoir eu des routes qui avaient été plus ou moins bien entretenues, et des vieux réseaux, ce qui augmente les difficultés de passage.

On aurait pu fermer totalement la rue. On ne l'a pas fait. C'est une alternative aussi. Quand on ferme totalement la rue il est vrai que c'est beaucoup plus simple pour assurer la sécurité. Je le sais.

Maintenant, quand on voit ce qui est en train d'être fait, et ça va très vite à partir du moment où tous les réseaux sont faits, tous les travaux de surface vont à une vitesse folle. Là ça y est, devant La Poste, c'est assez impressionnant la mise en place de la rue.

Avec mon adjoint M. PAPEGUAY on a même été effaré de voir que l'abribus avait déjà été installé et qu'il y avait déjà une publicité sur l'abribus. Ce n'est pas nous qui gérons les abribus, mais la rue n'est pas terminée et il y a déjà la publicité de Noël sur l'abribus. JCDECAUX ne perd pas une minute. Il n'empêche que ça va très vite, et la rue des ECOLES sera à la même enseigne.

Mais il est clair que s'il y a des problèmes manifestes il ne faut pas hésiter à les faire remonter à nos services Techniques.

**M. LIERMIER.** - C'est ce que je fais maintenant.

**M. le Maire.** - Très bien. N'hésitez pas à le faire dans la semaine, car on intervient et on reprend les entreprises régulièrement sur ces questions. Et quand il y a des problèmes manifestes, ce sont parfois des choses qui bougent tout simplement, notamment des engins de chantier, ou des mobiliers de chantier.

**Mme LE GOUIC.** - Bonsoir à toutes et à tous. C'est juste pour apporter une petite précision sur cette frustration sur les réseaux, que je comprends et que je partage.

C'est juste pour signaler qu'il y a une obligation réglementaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, donc on y arrive. C'est le Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS), qui oblige tous les exploitants à fournir des données très précises sur la localisation des réseaux. Ça permet d'éviter de mettre un coup de pioche dans une fibre ou dans une canalisation à l'occasion de travaux. Ça c'est vraiment sur la partie cartographique.

En plus il y a aussi une déclaration de travaux qui est faite par chaque maître d'ouvrage au début des travaux, qui annonce qu'il va effectuer des travaux. Cette déclaration de travaux est communiquée à tous les exploitants de réseaux qui, du coup, peuvent être informés de quels sont les travaux, où ça va se passer, et qui peuvent en profiter, quand la tranchée est ouverte, si le calendrier est opportun, pour faire eux aussi des travaux en complément, et ainsi éviter de creuser, de remettre de la terre, du goudron, etc.

**M. SICLET.** - Je souhaitais rappeler qu'il y a eu des réunions publiques, le Maire en a déjà parlé.

Ce sujet de la rue des Écoles en particulier va être adressé par notre responsable de pôle Ville durable, M. Christophe MARTIN. Une réunion pour les personnes habitant la rue des ECOLES est programmée pour la semaine prochaine. Cela a été annoncé hier soir.

Pour les habitants qui ont des questions sur ces problèmes de travaux qui durent et de plusieurs intervenants qui interviennent aux mêmes endroits, et on se demande pourquoi, etc. que ça manque de coordination, ce sujet est aussi abordé en réunions publiques.

N'hésitez pas à inciter les habitants – maintenant c'est un peu tard puisqu'elles sont terminées – vos voisins, à venir en réunions publiques, plutôt que de simplement relayer des informations avec cet effet de téléphone arabe qui fait que l'information ne passe pas très bien.

*(Rires)*

Lors des réunions publiques on a M. Christophe MARTIN qui est vraiment au cœur de toutes ces questions. Il peut répondre directement aux habitants plutôt que de passer par le maire qui passe par les conseillers municipaux, et où l'information se perd en ligne.

**M. le Maire.** - Sur cette première délibération rue des BELOSSES, est-ce qu'il y a des votes contre ?

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°103-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°104-2025 : Approbation de la convention réglant la participation de la commune d'Ambilly aux travaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement des rues des Marronniers, des Alpes et du Mont-Blanc**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. le Maire.** - Deuxième délibération sur le même type d'approbation, mais pour Marronniers, Alpes, Mont-Blanc.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°104-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°105-2025 : Approbation de la convention réglant la participation de la commune d'Ambilly aux travaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement des rues du Jura et des Jardins**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. le Maire.** - Nous avons le même type de délibération pour rue du Jura et rue des Jardins.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°105-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°106-2025 : Service Commun « signalisation lumineuse tricolore » : avenant à la convention de création et de fonctionnement du service**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. le Maire.** - Vous le savez, notre compétence était à ANNEMASSE Agglomération-LES VOIRONS et passe au Pôle métropolitain du Genevois français, puisqu'il y a un changement dans les statuts, et que toute la question de la mobilité passe d'ANNEMASSE Agglomération au PMGF. Voilà pourquoi on doit avoir l'avenant à la convention de création et de fonctionnement du service commun de signalisation lumineuse tricolore, et la possibilité de m'autoriser, ou mon représentant, à signer pour l'exécution de la présente délibération. C'est un changement de statuts, et la mobilité est intégralement partie au Pôle métropolitain du Genevois français.

**Mme GANTIN.** - Bonsoir à toutes et à tous. J'ai juste une petite interrogation.

A savoir, si par la suite on bénéficiera de feux tricolores avec signalisation pour vélo/mobilité douce ? Peut-être que ça éviterait aussi que les gens à vélo ou en trottinette coupent les ronds-points, coupent les carrefours, jusqu'à risquer un accident.

**M. le Maire.** - Je ne sais pas si c'est prévu, mais ça peut faire partie des demandes complémentaires.

Cela étant, nous pouvons choisir les feux. Si ma mémoire est bonne, on peut les choisir. Après, c'est la convention qui est telle quelle pour l'instant, que l'on ne bouge pas, qui va juste transiter d'ANNEMASSE Agglomération au Pôle métropolitain. Mais si on a des demandes, des autres communes, effectivement il faudrait faire sûrement un changement de convention ou compléter la convention avec des demandes particulières. Bien sûr que cela pourrait être pris en compte.

**Mme LE GOUIC.** - La signalisation lumineuse, ce n'est pas mon service qui s'en occupe au Pôle métropolitain. Mais par rapport à ce que tu disais Geneviève à l'instant, le Code de la Route s'applique de la même façon aux vélos, aux trottinettes et aux voitures. Donc, si des infractions sont commises, ces gens-là sont verbalisables de la même façon.

**M. le Maire.** - Mais ça peut être des signalisations qui ne sont pas comprises dans celles-là, qui sont plus des signalisations d'alerte, qui peuvent pour le coup être mises par la commune. Mais à ce moment-là cela ne concerne pas les feux tricolores.

**Mme GANTIN.** - Quand on regarde un peu ce qui se fait à Genève, on voit qu'il y a une petite flèche pour le vélo. Ça incite un peu plus les gens. Puisque c'est lumineux il y a quand même une incitation, quelque chose qui attire l'attention. Peut-être qu'on pourrait éviter quelques accidents.

**Mme LE GOUIC.** - Je pense que tu as raison, mais je pense aussi que ces feux de signalisation dédiés aux vélos sont sur des espaces qui sont dédiés. C'est-à-dire que ce sont des pistes cyclables séparées.

**Mme GANTIN.** - Pas forcément. Tu les as aussi en pleine ville, en plein centre.

**Mme LE GOUIC.** - A Genève ?

**Mme GANTIN.** - Oui.

**Mme LE GOUIC.** - En plus ils n'ont pas le même Code de la Route.

**Mme GANTIN.** - Quoi qu'il en soit, vu qu'on fait un circuit cyclable, avec les pistes cyclables, la voie verte, etc. ça pourrait aussi indiquer aux personnes en deux-roues de prendre à tel endroit, de prendre à un autre endroit, et de ne pas se retrouver à risquer peut-être un accrochage ou un manque d'attention. Ça peut arriver à tout le monde.

**M. le Maire.** - Tu as raison, c'est un sujet dont nous pourrions parler. Je suis d'accord, il faut qu'on regarde cela.

Après, il faut regarder par rapport au Code de la Route. On a ce type de signalisations, notamment sur la voie verte, pas forcément lumineuses, mais on pourrait peut-être les trouver sur de nouvelles voiries. Notamment sur les croisements. On note cela, et on fera remonter.

**Mme LE GOUIC.** - La voie verte c'est une voie partagée, c'est donc une signalisation particulière qui est prévue par le Code de la Route. Il y a sûrement des solutions, mais je sais que le Code de la Route est assez contraignant en fonction du type de voirie.

**M. le Maire.** - Je ne pensais qu'il y aurait une telle discussion sur cette délibération.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°106-2025 est adoptée à l'unanimité.**

## **URBANISME**

**N°107-2025 : Projet urbain Etoile Annemasse-Genève – Pacte politique de solidarité entre Annemasse Agglomération et les communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand – Approbation de l'avenant n°4**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. SICLET.** - Sans refaire tout l'exposé sur la ZAC, qui est désormais bien connu par le Conseil municipal, on peut revenir à ce qui nous concerne ce soir.

On arrive au compte-rendu au cours de l'activité concédante 2024 qui met à jour le bilan de l'opération. En conséquence ça met à jour les montants des différentes participations des collectivités. Il est apparu nécessaire de mettre à jour le pacte politique dans un avenant n°4. La présente délibération présente ainsi les évolutions apportées dans le cadre de cet avenant n°4 pour approbation du Conseil communautaire.

Il y a quatre points dans cet avenant.

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.** - Troisième point, modification de l'article 3.4.3.1 portant sur le calendrier prévisionnel de la participation financières des communes.

Pour la commune d'AMBILLY il y a une mise à jour du calendrier prévisionnel comme suit :

Une participation de 233 660 euros en 2025, et une participation de 341 522 euros en 2027. AMBILLY doit verser auprès d'ANNEMASSE Agglo la somme pour le prochain budget, et nous attendons encore la demande d'ANNEMASSE Agglo pour ce versement, donc ça décale sur le prochain budget.

Le quatrième point concerne ANNEMASSE, même pas AMBILLY. Je vais quand même vous l'exposer.

*(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.** - Pour le formuler différemment, il y a une plus-value sur un terrain d'ANNEMASSE qui rentre dans le bilan de ZAC. Donc cette plus-value est déduite des travaux supplémentaires demandés par ANNEMASSE à la société BOUYGUES URBANERA.

*(M. SICLET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°107-2025 est adoptée à l'unanimité et 5 ABSTENTIONS : (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme BATAILLEY).**

## **N°108-2025 : Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°256 au Centre Hospitalier Alpes Léman**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.** - Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? *(Non)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°108-2025 est adoptée à la majorité avec 5 voix CONTRE : (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme BATAILLEY).**

**M. le Maire.** - L'ordre du jour du Conseil municipal est presque épuisé.

Avant de passer à la question du groupe minoritaire j'aimerais donner deux informations.

La première, nous avons eu ce soir une fuite de gaz importante dans le secteur, impasse de la Soierie et rue de la Zone, et vers la rue de l'Helvétie. Dans ce secteur.

La fuite de gaz a été importante. Le gaz a été éteint. C'est un problème lié à une chaudière, de ce que j'ai cru comprendre. Trois personnes ont été hospitalisées pour intoxication. Je n'ai pas plus d'explication complémentaire. En tout cas ils ont été pris en charge, le travail a été accompli par le service de Sécurité.

Deuxième chose sur laquelle je voudrais communiquer. Je voulais le faire en tout début, mais ce n'était pas évident puisque nous venions d'aborder deux gros dossiers sympas. Je ne voulais pas plomber l'ambiance tout de suite.

Ce matin nous avons eu un décès sur la commune, suite à un accident avec un deux-roues, M. Levent YILDIZ, que je connaissais personnellement, que certains connaissaient ici puisqu'il avait été commerçant sur notre commune. Son véhicule a heurté une bande sur le côté, un trottoir ou quelque chose de cet ordre. Il a été projeté sur plusieurs dizaines de mètres. Il a fait un arrêt cardiorespiratoire. Il a été repris, et il est décédé peu de temps après.

J'étais en contact ce matin pour envoyer notre Police municipale, le commissaire, et les services des pompiers qui l'ont emmené à l'hôpital.

Nous avons aujourd'hui une pensée très émue pour lui, puisqu'il laisse trois enfants en bas âge. On l'appréciait beaucoup pour son sourire et pour sa manière d'être. On le voyait souvent dans nos manifestations, notamment à AMBILLY en fête ou ailleurs.

C'est avec beaucoup de tristesse que j'annonce ce soir ce décès. Et bien sûr j'adresse, comme je l'ai fait tout à l'heure sur les réseaux sociaux, mes sincères condoléances à toute sa famille. Faisons en sorte si jamais il y a des soucis, si la famille nous entend, même s'il habite Ville-la-Grand, que la famille n'hésite pas à se tourner vers nous.

Je vais laisser à la parole au groupe minoritaire.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

**M. LIERMIER.** - Le thème c'est une proposition de délibération pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Dans le contexte inquiétant d'augmentation sensible des violences faites aux femmes, ainsi que des féminicides, nous avons proposé mercredi 3 décembre 2025 de mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal de jeudi 11 décembre une délibération pour prendre part au dispositif « mesure éviction conjoint violent ».

L'objectif est d'aider et de protéger les femmes victimes de violences en évitant le retour risqué de l'auteur au domicile, de maintenir au mieux le cadre familial, et d'accompagner l'auteur des faits selon des modalités définies par une convention de partenariat signée entre le parquet du tribunal de Thonon, l'association AVIJ des Savoie, le SPIP et le Conseil départemental de la Haute-Savoie sous l'égide de la Commission Cohésion sociale d'ANNEMASSE Agglo.

Comme la commune possède des biens immobiliers, comme la villa SAUJON\*, la villa NORMANDY, qui sont inoccupées, nous pourrions adhérer à ce dispositif et démontrer le soutien de l'ensemble des élus de la commune aux victimes de violences conjugales.

Les explications complémentaires figurent dans le projet de délibération.

J'ai deux questions.

La première : pour quelle raison n'avez-vous pas accepté de mettre cette délibération à l'ordre du jour ?

La deuxième : êtes-vous d'accord pour la mise en place de ce dispositif dans une maison appartenant à la commune d'AMBILLY ?

**M. le Maire.** - Je n'ai pas accepté de la mettre à l'ordre du jour pour une raison simple. C'est parce que dans ce que vous apportez je pense qu'il y a à mon avis un débat qui doit se faire de manière plus approfondie, et parce que je préfère que ce débat ait lieu au sein du Centre communal d'action sociale qui est en lien notamment avec la Commission Cohésion sociale à ANNEMASSE Agglomération. Puisque nous y travaillons déjà, nous sommes attentifs à ces questions, notamment avec ANNEMASSE Agglomération.

Nous recevons très régulièrement le procureur sur ces questions, aussi en présentation au bureau communautaire. Ce sont des choses que nous travaillons avec ANNEMASSE Agglomération. Ce n'est pas du tout inconnu de nos services. Et je voudrais que nous puissions l'aborder en CCAS. C'est cette raison qui est une raison particulière.

Deuxième chose, est-ce que je suis pour la mise en place de ce dispositif dans une maison appartenant à la commune d'AMBILLY ?

Je n'y suis pas du tout opposé. Je pense d'ailleurs que c'est une bonne chose. Mais je préférerais en débattre d'abord avec les membres du CCAS, et faire en sorte que l'on puisse flécher la bonne maison puisque celles que vous citées sont des maisons qui aujourd'hui sont occupées par nos services. Quand vous dites qu'elles sont inoccupées, ce n'est pas le cas.

Nous devrions pouvoir flécher, soit dans ce qui nous reste d'existant. Dans la commune nous n'avons pas beaucoup d'autres bien qui sont possibles à cela pour l'instant. Mais c'est quelque chose que nous pourrions flécher notamment sur la ZAC ETOILE. Ce n'est pas du tout balayé d'un revers de la main. Je mettrai cela à l'ordre du jour d'un prochain CCAS, auquel nous pourrions vous inviter si vous l'acceptez.

**M. GILET.** - Je vous remercie pour cette très bonne idée. Je la trouve très bien. Je suis sûr qu'il y aura de l'écoute au niveau de la Mairie.

**M. le Maire.** - Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

Il me reste à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, vous revoir peut-être encore pendant quelques jours, notamment sur les colis pour les anciens ou autres.

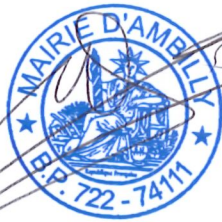
Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, pour vous et vos familles. Merci beaucoup.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 16.)*

Fait à Ambilly, le 20 janvier 2026

Abdelkrim MIHOUBI

Secrétaire de séance,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Guillaume MATHELIER

Maire

